

CQP

**ANIMATEUR
PÉRISCOLAIRE**

FORMATION CQP Animateur PÉRISCOLAIRE

Certificat de Qualification Professionnelle de la Commission Paritaire Nationale Emploi
Formation de l'animation (CPNEF ÉCLAT (ex Animation))
Homologué au Registre National des Certifications Professionnelles Code RNCP : 13398

Du 2 novembre 2021 au 3 mars 2022

417 HEURES

217 HEURES EN CENTRE DE FORMATION ET 200 HEURES EN ENTREPRISE

100 HEURES D'ACCOMPAGNEMENT (POUR LA SESSION ACTION DE FORMATION CONVENTIONNÉE PAR POLE EMPLOI)

La formation en centre se réalisera à Paris XX^{ème}

OBJECTIF DE FORMATION

Former des animateurs capables d'accompagner lors des temps d'accueil périscolaire les publics à la conception et à la mise en œuvre de projets d'animation de loisirs pour des publics enfants, qui s'appuient sur des outils techniques nécessaires à la mise en œuvre d'actions d'animation.

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION

↳ LA FORMATION EN CENTRE ET EN ENTREPRISE S'ORGANISE AUTOUR DE 3 UNITES CAPITALISABLES :

- ✓ UC1 : Accueillir les publics, enfants et familles dans des temps périscolaires
- ✓ UC2 : Concevoir des projets d'animation en direction des publics enfants
- ✓ UC3 : Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des enfants

↳ FORMATION EN ENTREPRISE

L'alternance en entreprise se déroule dans des structures relevant du secteur associatif et du secteur public en Accueil Collectif de Mineurs (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

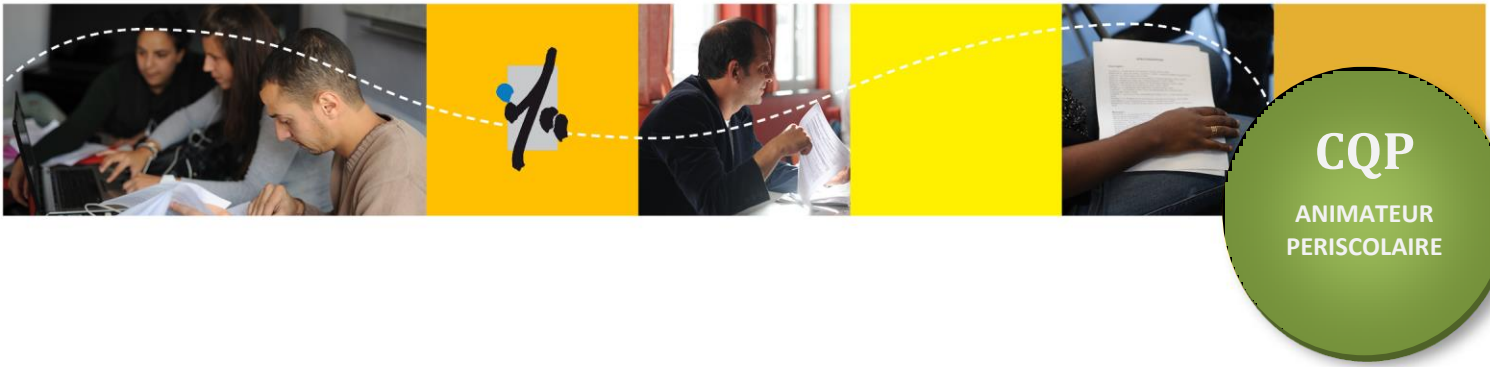
CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Exigences préalables

- ♦ Aucun pré requis n'est demandé

Sélections

- ① Examen des dossiers de candidature
 - ② Présence à une réunion d'information collective
 - ③ Une épreuve écrite
 - ④ Entretien oral portant sur le parcours et les motivations d'entrée en formation
- de septembre à octobre 2021**
(sur convocation)



FINANCEMENT DE LA FORMATION

❶ SI VOUS ETES SALARIÉ-E

2 821 €

- Compte Personnel de Formation (CPF) ; Plan de Formation de l'Entreprise (PFE) ; Congé Individuel de Formation (CIF) ; Période de professionnalisation ; Congés de formation

❷ AUTRES FINANCEMENTS

2 604 €

- Aide Retour à l'Emploi Formation (AREF) ; Compte Personnel de Formation (CPF) ; Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ; Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel (POE I) ; Aide Individuelle à la Formation (AIF) ; Chèque formation ; Contrat de Sécurisation Professionnelle

VALIDATION DE LA FORMATION

Le **Certificat de Qualification Professionnelle** animateur périscolaire est un diplôme délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNEF) de l'animation.

Le titulaire de ce CQP est autorisé à exercer les fonctions d'animateur périscolaire dans des services ACM municipaux et associatifs. Il se positionne entre le BAFA et le BPJEPS et permet d'obtenir l'UC4 du BPJEPS Spécialité : animateur - Mention : loisirs tous publics

Institut de Formation à l'Animation (IFA)
168 bis rue Cardinet 75017 PARIS
Tél. : 01 44 85 29 80 - Fax : 01 44 85 29 88
Email : ifanimation@gmail.com
Site : www.formation-animation-ifa.fr
Formation Professionnelle n° 11.75.04550.75
Association Agréée Jeunesse et Sports n° 75.870
SIRET / 309 552 198 00017 – APE/NAF : 8559 A